



BRÈVE

2017/01/23

**LA VIGNETTE CRIT'AIR OFFERTE PAR LE GROUPE RENAULT ET
SON RÉSEAU À TOUS LES CLIENTS PARTICULIERS ET
PROFESSIONNELS**

Dans la volonté de toujours améliorer la qualité de service, le Groupe Renault et son réseau ont décidé d'offrir le certificat qualité de l'Air, également appelé vignette Crit'Air, à tous leurs clients particuliers et professionnels.

Cela concernera les clients qui prennent livraison un véhicule neuf immatriculé de la marque Renault et Dacia dans le réseau à partir d'aujourd'hui.